

AR PREFECTURE
016-211600507-20200107-2020_01_05-DE
Regu le 07/02/2020

2020-01-05

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

ARRONDISSEMENT DE COGNAC

COMMUNE DE BONNEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 Janvier 2020

L'an deux mille vingt et le mardi 07 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAYOUX Gérard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 décembre 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

Absent (s) excusé (s) et absent (s) : 02

Présents : (08) MM. GAYOUX Gérard, CAUSSE Géraldine, NAUDIN Bruno, TROUILLER Dominique, SANSONNET Nicolas, SERVEAU Éric, PILLET Christian, CAQUET Isabelle,

Absente excusée : (02) Mrs MORELLET Christian, NOBLET Jacques.

Secrétaire de séance : Mr PILLET Christian.

<p><i><u>Objet : SCOT de la Région de Cognac : avis sur le projet</u></i></p>

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui a pour objet d'organiser de manière cohérente le territoire, visant à construire son avenir pour les vingt prochaines années.

Les objectifs du SCoT intéressent de nombreuses politiques sectorielles telles que l'habitat, l'emploi, les déplacements, le développement économique et commercial, l'environnement et le développement durable, les équipements et services aux populations, l'urbanisme notamment. L'enjeu réside dans l'atteinte d'un équilibre entre le développement du territoire nécessaire à la satisfaction des besoins actuels et à venir, et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

AR PREFECTURE

016-211600507-20200107-2020_01_05-DE
Regu le 07/02/2020

Chaque commune a été destinataire d'un CD Rom contenant le projet qui a été arrêté par le comité syndical du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac le 28 novembre 2019.

Après visionnage de ce CD Rom, les élus discutent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de BONNEUIL :

- **Emet** un avis favorable sur le projet arrêté de SCoT de la Région de Cognac.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Gérard GAYOUX

